

BPA

Travaux des aménagements paysagers

N° marché PRF: FMPQ2/2017/4

Code ROME: A1203

Objectif de la formation

Acquérir une première qualification dans le domaine des aménagements paysagers

Diplôme préparé

Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers

Organisation de la formation

A Oeyreluy, 2915 route des Barthes

1 127 heures dont 427 en entreprise

Possibilité de parcours individualisés

Du 24 septembre 2018 au 24 mai 2019

Rythme: 35h/semaine

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, réalisation de chantiers, visites d'entreprise, suivi individuel

Condition d'admission

Etre âgé de plus de dix-huit ans

Pré-requis:

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du paysage

Mathématiques: utiliser les quatre opérations

Français: être capable de lire un texte simple et d'en retranscrire les principales informations

Publics - Conditions de prise en charge

Demands d'emploi: dans le cadre du PRF

Salariés : dans le cadre d'un congé individuel de formation.

Nombre de places ouvertes

Minimum: 8 Maximum: 12

Obtention de la certification

Pour chaque UC, les connaissances acquises sont évalués par contrôle continu. Chaque UC peut être obtenue indépendamment des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC sont obtenues.

Le candidat garde le bénéfice des UC acquises pendant une durée de 5 ans.

Inscriptions:

Demands d'emploi: s'adresser à votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale ou CapEmploi

Salariés: nous renvoyer le dossier de candidature

Renseignements complémentaires:

Journées d'information collectives: 13 ou 20 septembre 2018 au CFPPA, Oeyreluy

Internet: www.formagri40.fr; www.chlorofil.fr;

www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=5834

Taux de réussite à l'examen 2018: 100%

Contenu de la formation

Modules	Intitulé
UCG1	Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.
UCG2	Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.
UCG3	Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.
UC01	Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers.
UC02	Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage.
UCS1 TCE	Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager.
UCS2 TCE	Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager.
UCS3 TCE	Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité.
UCARE 1	Mise en place de clôtures.
UCARE 2	Taille des arbres fruitiers.